

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2022-77 du 28 février 2022  
portant désignation de l'opérateur postal en charge du service  
postal universel

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 10-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du  
secteur des postes ;  
Vu la loi n° 11-2009 du 25 novembre 2009 portant création de l'agence de  
régulation des postes et des communications électroniques ;  
Vu l'ordonnance n° 10-2001 du 1<sup>er</sup> juillet 2001 portant création de la société des  
postes et de l'épargne du Congo ;  
Vu le décret n° 2003-67 du 22 mai 2003 portant approbation des statuts de la  
société des postes et de l'épargne du Congo ;  
Vu le décret n° 2009-476 du 24 décembre 2009 portant attributions et  
organisation de la direction générale des postes et des télécommunications ;  
Vu le décret n° 2017-411 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du  
ministre des postes, des télécommunications et de l'économie  
numérique ;  
Vu le décret n° 2018-111 du 21 mars 2018 portant organisation du  
ministère des postes, des télécommunications et de l'économie  
numérique ;  
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier  
ministre, chef du Gouvernement ;  
Vu ensemble les décrets n°s 2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16  
mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

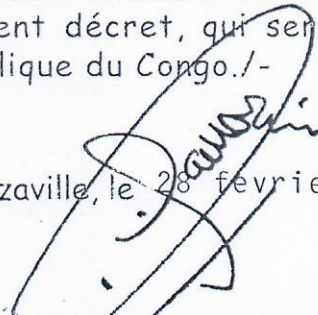
DECRETE :

Article premier : La société des postes et de l'épargne du Congo est désignée opérateur en charge du service postal universel.

Article 2 : L'agence de régulation des postes et des communications électroniques est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2022-77

Fait à Brazzaville, le 28 février 2022

  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des postes, des  
télécommunications et de  
l'économie numérique,

  
Léon Juste BOMBO.-

Le ministre des finances, du budget et  
du portefeuille public,

  
Rigobert Roger ANDELY.-